



territoire de Chambéry

charte architecturale & paysagère



édito

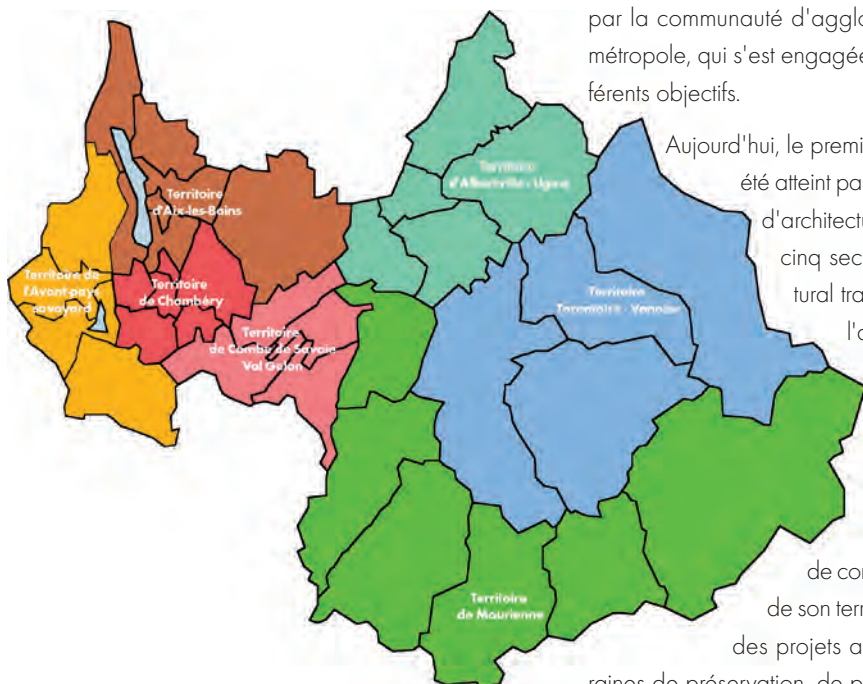
Le Conseil général de la Savoie a confié au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, le soin de réaliser et d'animer une charte architecturale et paysagère sur le territoire de Chambéry.

Cette démarche s'est déroulée en 2011 et 2012, en étroite concertation avec les élus territoriaux et les services de l'État et du Département. Elle fait aujourd'hui l'objet de cette présentation destinée aux élus locaux dans sa première partie, et aux particuliers et constructeurs dans la seconde partie intitulée "cahiers d'architecture".

Cette charte architecturale et paysagère a été portée par la communauté d'agglomération de Chambéry métropole, qui s'est engagée, le 10 mai 2012, sur différents objectifs.

Aujourd'hui, le premier objectif de la charte a été atteint par la réalisation des cahiers d'architecture et la mise en place de cinq secteurs de conseil architectural travaillant en synergie avec l'agglomération et le CAUE.

Cette démarche territoriale va permettre à chaque commune et à chaque particulier de disposer d'un service coordonné de conseil pour la mise en valeur de son territoire en adaptant chacun des projets aux exigences contemporaines de préservation, de performance, d'innovation et d'intégration dans notre environnement naturel et bâti.



Hervé GAYMARD
Député
Président du Conseil général
de la Savoie

François CUCHET
Maire d'Arvillard
Conseiller général
Président du CAUE de la Savoie

RAPPEL SUR la démarche



Les réunions avec les élus de Chambéry métropole (conseil communautaire)

juin 2010

Présentation des objectifs et méthodes de la charte architecturale et paysagère

9 novembre 2010

Présentation et échanges concernant le conseil architectural

9 décembre 2011

Présentation intermédiaire

février 2012

Présentation de la mise en place du conseil architectural

4 mai 2012

Officialisation de la mise en place du conseil architectural

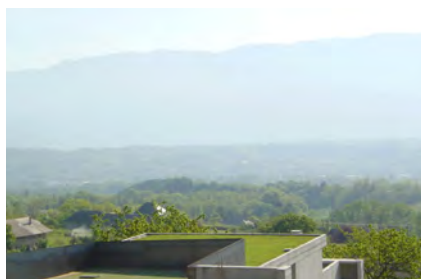
Présentation concernant les orientations, le développement durable et l'impact du Grenelle 2



Le comité de suivi

Les services et personnes associés

Françoise BALLET	Conservation départementale du patrimoine de la Savoie
Louise BARTHÉLÉMY-CONTI	Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Savoie
Tony BOISSENIN-GRANDJEAN	Responsable du TDL du territoire de Chambéry
Jérôme DAVIET	Parc naturel régional du massif des Bauges
Bruno LUGAZ	Directeur du CAUE de la Savoie
Jean-Pierre PETIT	CAUE de la Savoie
Philippe RANNAUD	Parc naturel régional de Chartreuse
Cédrik VALET	CAUE de la Savoie
Cécile VERDONI	Responsable de Chambéry Ville d'art et d'histoire



Les architectes conseillers

Harold KLINGER	architecte conseiller pour le nord de l'agglomération et le versant de l'Épine
Yves DOUILLET	architecte conseiller pour le sud de l'agglomération
Elsa MARTIN-HERNANDEZ	architecte conseiller pour Chambéry
Michel TASSAN-CASER	architecte conseiller pour le plateau de la Leysse
Grégory LOISEAU	architecte conseiller pour le piémont de Chartreuse

sommaire

avant-propos

le territoire concerné 4

les objectifs 5

état des lieux

les paysages 6

le patrimoine 12

des villes et des villages 16

construire aujourd'hui

le développement durable 22

les outils 24

les secteurs de conseil 26

Fondements de la charte, en dernière de couverture.

cahier(s) d'architecture..... en annexe

Le territoire concerné



Canton de La Motte-Servolex

1 commune : 1 - La Motte-Servolex



Cantons de Chambéry

4 cantons : 2 - Chambéry est • 3 - Chambéry nord / Sonnaz •
4 - Chambéry sud • 5 - Chambéry sud-ouest



Canton de Cognin

6 communes : 6 - Cognin • 7 - Jacob-Bellecombette • 8 - Montagnole •
9 - Saint-Cassin • 10 - Saint-Sulpice • 11 - Viminis



Canton de La Ravoire

5 communes : 12 - Barberaz • 13 - Challes-les-Eaux • 14 - La Ravoire •
15 - Saint-Baldoph • 16 - Saint-Jeoire-Prieuré



Canton de Saint-Alban-Leyse

9 communes : 17 - Barby • 18 - Bassens • 19 - Curiennne • 20 - Les Déserts •
21 - Puygros • 22 - Saint-Alban-Leyse • 23 - Saint-Jean-d'Arvey •
24 - Thoiry • 25 - Verel-Pragondran

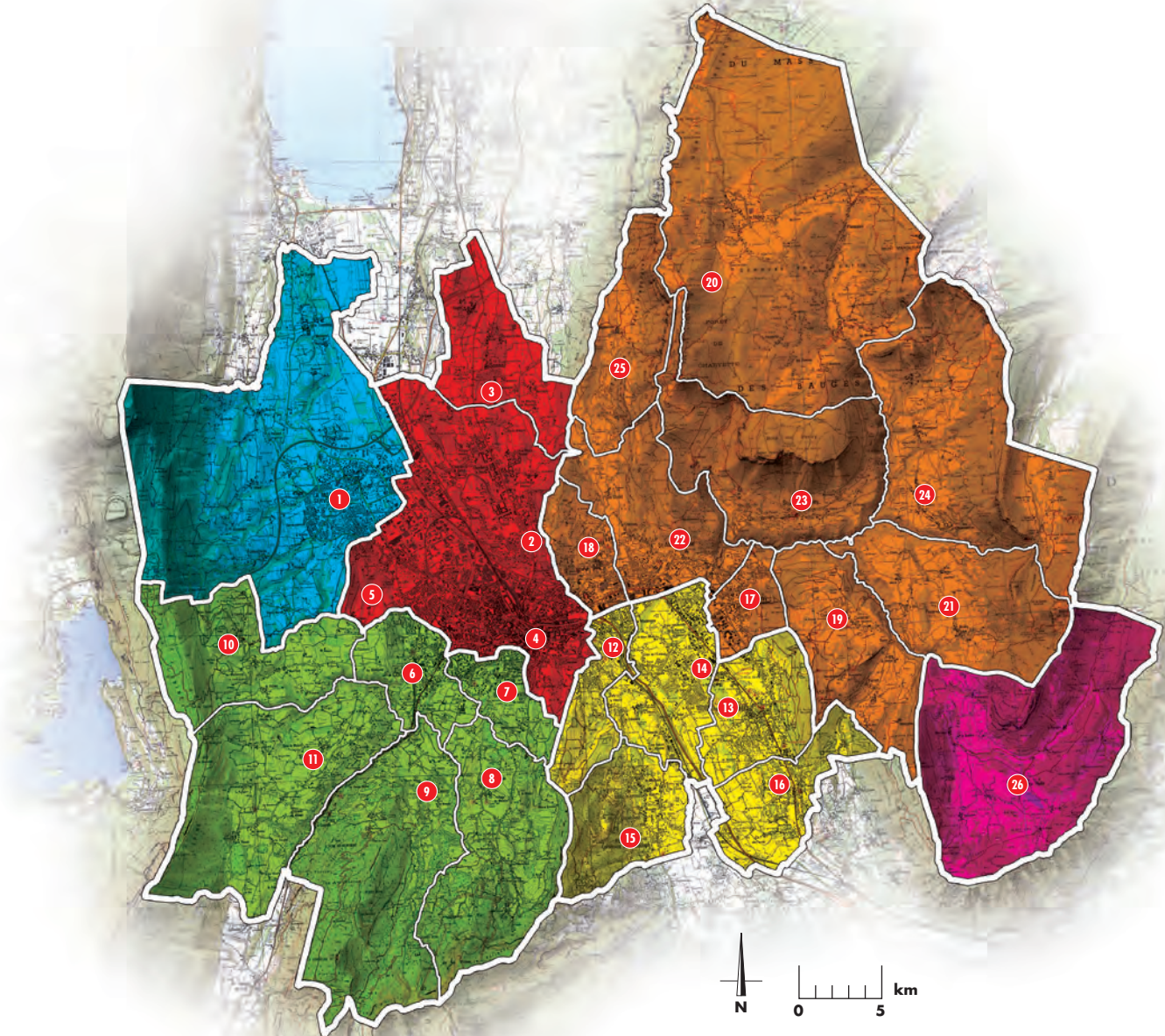


Canton de Saint-Pierre-d'Albigny

1 commune : 26 - La Thuile • (Autres communes : chartes architecturales et pay-
sagères d'Aix-les-Bains et Cœur de Savoie)

Structure intercommunale

Communauté d'agglomération de Chambéry métropole



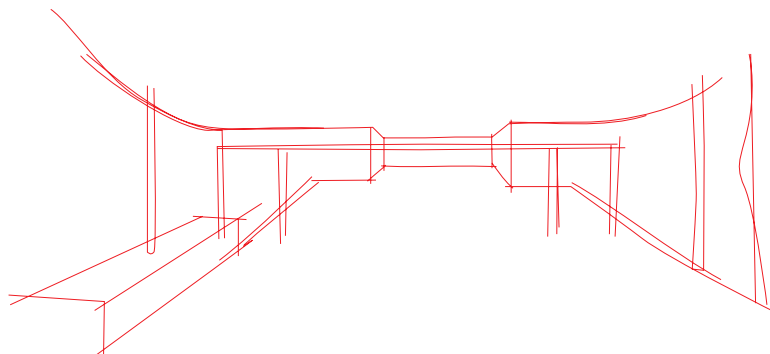
Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT et 3342 OT
réduites à l'échelle 1 : 140 000
© IGN - Mise à jour 2007 - autorisation n° 9100
Copie et reproduction interdites

Les objectifs

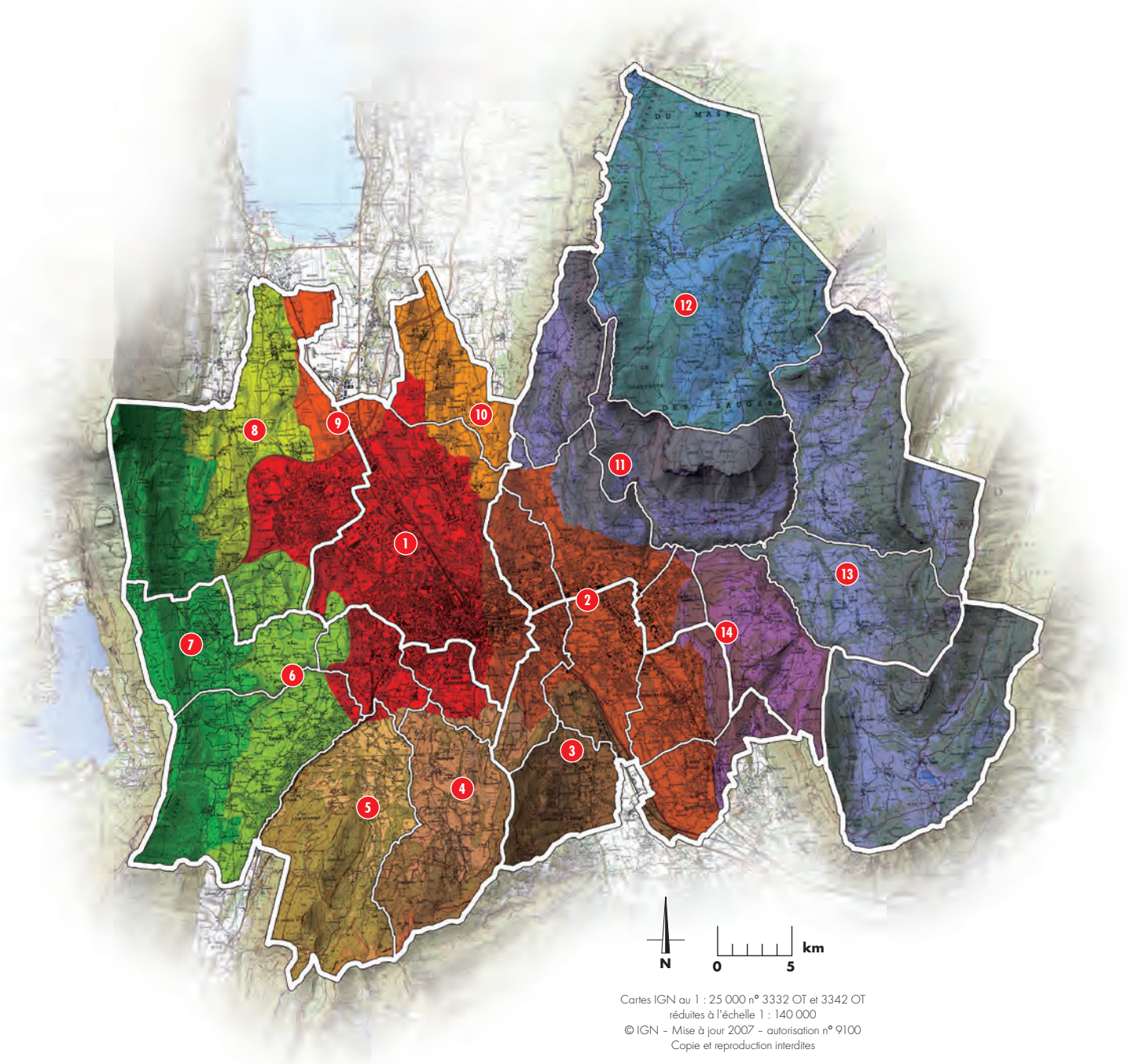
La charte architecturale et paysagère est un document pédagogique qui s'inscrit en accompagnement du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Métropole Savoie, des Plans locaux d'urbanisme communaux (PLU) et du Grenelle de l'environnement. Elle a pour but de :

- fixer en commun des orientations architecturales, paysagères et environnementales adaptées au territoire, en concertation avec les élus territoriaux et les acteurs du cadre de vie (élus locaux, professionnels, administrations, aménageurs) pour améliorer la qualité des projets individuels et collectifs ;
- développer le conseil architectural et urbanistique sur l'ensemble du territoire, permettant aux maires et à leurs administrés d'accéder à un service professionnel, performant et organisé à un échelon intercommunal ;
- évaluer et suivre les orientations et les conseils pour améliorer et adapter leur impact.

La charte n'est pas un document opposable, mais général, pour aider à bâtir une démarche qualitative adaptée au territoire et à chaque document d'urbanisme.



ÉTAT DES LIEUX



Les paysages



Le territoire de Chambéry offre une variété de paysages particulièrement marqués, liés aux mouvements de terrains, au modelage des reliefs par l'eau et la glace, et enfin, plus récemment, à l'adaptation de l'environnement par l'homme à ses propres besoins.

Le relief parfois accidenté, l'altitude, la pente, les plateaux et la plaine ont également créé des conditions climatiques relativement diversifiées induisant un couvert végétal et une occupation humaine pareillement variés.



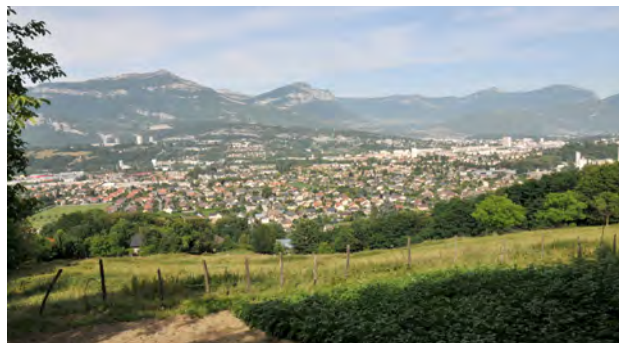
De la plaine où l'eau et l'homme sont en interaction permanente, aux pentes abruptes des sommets qui bordent la cluse de part et d'autre d'un axe nord-sud via des piémonts collinéens, la Charte ne pouvait considérer ce territoire comme monolithique quant aux paysages.



Suivant les études paysagères conduites par Métropole Savoie (syndicat intercommunal pour le Schéma directeur de la Combe de Savoie, de Chambéry et du lac du Bourget), en concertation avec l'État, le Département et les collectivités locales, il est possible de distinguer dans le périmètre de la charte, quatorze unités paysagères cohérentes en termes de caractéristiques physiques, d'ambiance et d'évolution.



LES 14 UNITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE DE CHAMBÉRY



1. Cluse de Chambéry – secteur ouest

La trouée chambérienne, dite "cluse", surcreusée en auge par les glaciers, est resserée et déviée en son milieu par un épaulement collinaire taillé dans le mont dérivé de Montagnole. Malgré un fond de vallée humide, le colmatage alluvionnaire favorable aux cultures et l'axe de communication ont favorisé l'établissement humain qui s'est principalement développé à partir de la cluse formant passage. La cluse de Chambéry offre aujourd'hui, en fond de vallée, le paysage d'un étalement urbain dont le tissu présente une structure banale de zones fonctionnelles spécialisées autour de noyaux historiques plus denses et plus complexes. Le secteur ouest est tourné vers le nord ; il offre une perspective amortie sur un horizon relativement ouvert.



2. Cluse de Chambéry – secteur est

La trouée chambérienne, dite "cluse", surcreusée en auge par les glaciers, est resserée et déviée en son milieu par un épaulement collinaire taillé dans le mont dérivé de Montagnole. Malgré un fond de vallée humide, le colmatage alluvionnaire favorable aux cultures et l'axe de communication ont favorisé l'établissement humain qui s'est principalement développé à partir de la cluse formant passage. La cluse de Chambéry offre aujourd'hui, en fond de vallée, le paysage d'un étalement urbain dont le tissu présente une structure banale de zones fonctionnelles spécialisées autour de noyaux historiques plus denses et plus complexes. Le secteur est de la cluse est tourné vers le sud ; il offre une perspective amortie sur un horizon à la lumière crue, barré par la chaîne de montagnes.



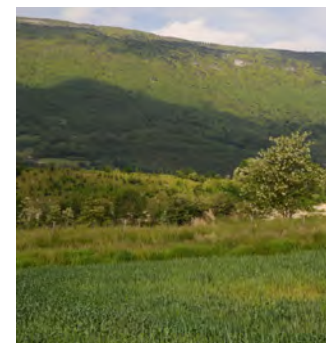
5. Pointe nord du massif de Chartreuse

À l'extrémité nord de la Chartreuse, cette unité paysagère est principalement formée par l'échine arrondie du chaînon de l'Outheran où se signale le mont Corbeley. Cette avancée montagneuse pointée sur Chambéry, bordée par les cours d'eau de l'Hyère, à l'ouest, et du Merderet, à l'est, impose physiquement et visuellement sa masse et son couvert forestier. Tout au sud, les crêtes de la Pointe de la Gorgeat, du mont Pillaz et du Corbeley, enserment le paysage amont à la manière d'un cirque à l'ambiance obscure renforcée par la forêt. Vers l'aval, le paysage s'ouvre et s'éclaircit en terrasses enherbées, souvent habitées, qui offrent des vues dégagées et lointaines vers le nord et l'ouest. Le relief relativement abrupt contient l'urbanisation sur la frange orientale ou sur les replats de l'extrémité nord malgré la proximité de l'agglomération. Le bâti ancien à vocation agricole s'y trouve mêlé à l'habitat individuel moderne, la ruralité étant essentiellement signalée par le clocher de Saint-Cassin.



6. Coteaux de la montagne de l'Épine

Palier entre la montagne de l'Épine et la plaine alluviale récente de la Leyse, ce territoire au relief doux forme une banquette mollassique scindée en interfluviaux par de nombreux nants affluents de l'Hyère ou de la Leyse comme le Forézan. Ce découpage transversal crée un paysage diversifié de mamelons, plateaux, coteaux et vallons variablement occupés et plantés, où le chef-lieu de Vimines occupe une position repère. Les bois sont repoussés sur le versant de l'Épine ou dans les talwegs torrentiels. Ainsi, les grands pâturages et labours dégagent-ils de larges perspectives sur un relief doucement vallonné et l'horizon de la vallée et du lac. L'habitat traditionnellement réparti en petites agglomérations, avec une architecture vernaculaire, résiste à la pression urbaine sauf dans la partie la plus proche de Chambéry où l'urbanisation nouvelle prend généralement la forme d'un étalement pavillonnaire diffus, parfois cristallisé autour de noyaux anciens.



7. Chaîne du mont du Chat

Occupant le versant oriental du chaînon jurassien, ce territoire en flanc abrupt, entièrement recouvert d'une forêt dense, et l'épicéa, forme une unité paysagère monolithique. Le versant est de la Leyse, le plateau de l'épicéa, forme une unité paysagère monolithique. Ce paysage, perché sur un socle cristallin, est plutôt de loin, ou en contre-plongée car les sommets sont constitués en bourgs (Saint-Sulpice) et hameaux (Saint-Jean-d'Arvey) en bas de versant ou juchés sur les dernières crêtes. Le relief est relativement réduit et composé essentiellement de pentes peu soumises à la pression périurbaine malgré la proximité de Chambéry à la fois proche et pleinement exposée à la pression urbaine et à la connotation d'espace naturel.



10. Coteaux sud du Revard

Situé sur le piémont ouest du chaînon du Revard, le territoire, notamment sous la corniche inférieure du Nivolet, présente une physionomie de coteaux dont l'amont pentu est laissé à la forêt, tandis que l'aval à la pente amortie s'éclaircit au profit de prés, de champs et de constructions. Toutefois une ambiance plus confinée est liée à l'émergence, près de Voglans, d'un vallonnement mettant des coteaux en opposition et créant une dépression plus humide ouverte au nord. L'habitat constitué en petits villages et hameaux anciens, mais aussi en lotissements pavillonnaires, est implanté à mi-pente et reste peu développé au bénéfice des bocages agricoles. Trois éléments émaillent ce paysage généralement champêtre, relativement protégé par le projet de corridor biologique traversant la "cluse" : au nord la tranchée d'autoroute qui rompt brutalement la silhouette de la colline ; au centre le clocher de Sonnaz ; et au sud le passage étroit du col de Saint-Saturnin avec son environnement forestier sombre.



11. Piémonts de la Croix du Nivolet et du mont Peney

Les piémonts de l'emblématique Nivolet et du mont Peney, déployés en éventail ont été associés en une seule unité paysagère, car ils possèdent en commun une situation de balcon sur la cluse et s'appuient sur le même chaînon. Le paysage diffère tout de même notablement selon qu'on se trouve sur Pragondran, la terrasse de Lovettaz ou le cône de Saint-Jean-d'Arvey. La variété morphologique se double d'une variété de motifs étagés (falaise, forêt, prés-bois, bocages, larges prairies et ripisylves). Plusieurs éléments paysagers, comme la cascade de la Doria, viennent distinguer des lieux. Pour autant, l'image du territoire reste fédérée par ce front des Bauges en tour d'angle, avec ses falaises dominantes. Au sud, la gorge de la Leyse contribue également à délimiter nettement cette unité paysagère. Les villages et hameaux les plus perchés sont assez bien préservés. Les plus en aval ont subi, du fait de leur exposition privilégiée, des mutations significatives : pavillonnaire à Vêrel, collectifs et extension linéaire à Saint-Jean-d'Arvey, qui tendent à leur conférer une image d'îlots résidentiels urbains.



12. Plateau nord de la Leyse

Recevant le cours supérieur de la Leyse, le plateau du Nivolet, et ponctué de dolines témoignant d'un karst profond, le plateau de Margeriaz domine le plateau à l'est. La région est caractérisée par des pentes défrichées sont généralement occupées par des forêts. Le relief est caractéristique de l'étage montagnard, au moins aussi marqué que les pentes les plus raides, ainsi que les surfaces les plus raides. En hiver, les mois d'enneigement, le plateau se prête aux sports d'hiver. En été, en forêt, des installations mécaniques et un urbanisme ancien dispersé ou rassemblé en hameaux. L'architecture du Revard et de la Féclaz contraste avec le bâti des toits à croupes asymétriquement débordants.



2. Coteaux de la Sauge

Le versant sud, façonné par les glaciers, est resserrée et déviée en son cours par le dénivelé de la cluse de Montagnole. Malgré un fond de vallée fertile, les cultures et l'axe de communication ont favorisé l'étalement urbain à partir de la cluse formant passage. La cluse de Montagnole, un paysage d'un étalement urbain dont le tissu présente des îlots denses autour de noyaux historiques plus denses et plus anciens ; il offre une perspective dressée vers les Belledonnes qui lui confère une rudesse alpine.



7. Coteaux de l'Épine

Le versant sud du Chat et de l'Épine, ce territoire est une forêt mixte où dominent le hêtre, le sapin et le mélèze, formant une perspective de la vallée. La forêt est dense et sombre, fermant la perspective de la vallée. Les terrasses et mamelons. Bénéficiant d'un ensoleillement, les pentes sont franchement pentues, ce territoire est une situation de belvédère. La forêt dominante, confère à cette unité paysagère une forte

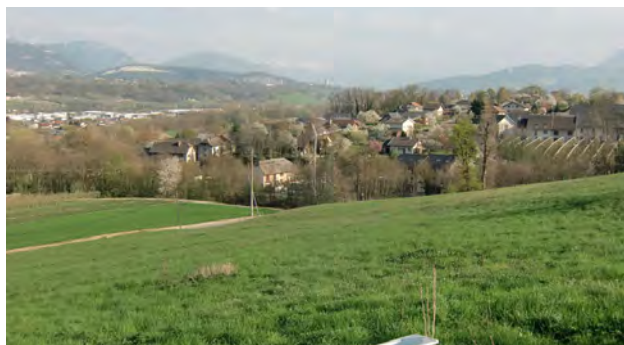


Le versant sud des Déserts est incliné vers l'est, tranché par la structure karstique. Les falaises du mont de la Sauge, anciennement agropastorale et les parties des prairies et pelouses sèches. La forêt, caractérisée par une étendue que les parties enherbées, recouvre les pentes les plus accidentées du karst. Pendant les cinq à six mois d'hiver, justifiant, en partie nord, des saignées de neige, en rupture avec l'habitat d'habitat moderne et néo-régionale des stations de ski, l'architecture vernaculaire des Bauges, caractérisée par des



3. Coteaux du piémont du Granier (nord-est)

Ce secteur termine le piémont oriental du massif préalpin de la Chartreuse dont le versant montagneux et boisé prédomine. Sa partie aval se distingue dans la mesure où les coteaux ont conservé un relief monotone, épargnés par l'éboulement ancien du mont Granier. Faiblement inclinés et moins empierrés, leur éclaircissement a plus logiquement permis de développer des cultures céréalières, aujourd'hui des prés, plutôt que de la vigne. Initialement groupée en bourg (Saint-Baldoph) ou hameaux égrenés le long des voies de communication ou juchés sur quelques replats à mi-pente, l'urbanisation tend aujourd'hui à s'étaler et à gagner les premières pentes. Mais malgré le mitage résidentiel contemporain, l'exploitation agricole et l'habitat traditionnel contribuent à conserver à ce paysage de bordure une connotation rurale et patrimoniale.



8. Coteaux de la chaîne du Chat

Situé sur le piémont oriental de la chaîne jurassienne du Chat, ce territoire présente un paysage diversifié de terrasses et vallons aux motifs ruraux et agricoles variés (prés, cultures céréalières, arboriculture). L'étendue et le vallonnement de cette unité paysagère, sont plutôt resserrés et parallèles à l'axe de la vallée. Le lac du Bourget, relativement proche, participe plus sensiblement du paysage. Les parcelles agricoles plutôt bocagères, accueillent de nombreux vergers. Les bourgs et hameaux anciens, où l'architecture vernaculaire se mêle aux maisons individuelles modernes, occupent le haut des coteaux, tel Le Tremblay. Bien que vitrine et belvédère, ce territoire éloigné des agglomérations chambérienne et aixoise, défendu au sud par le cordon de l'autoroute A43 et voué à un corridor vert intermassif, résiste assez à l'étalement urbain. La principale mutation de ce paysage viendrait plutôt de l'exploitation d'une importante carrière dont l'impact est toutefois atténué par un remodelage et une renaturation des excavations.



13. Plateau sud de la Leysse

Cette partie sud et amont du bassin versant de la Leysse forme un palier entre la trouée chambérienne et le grand synclinal des Aillons. Au sein de cette grande unité géomorphologique cantonnée de sommets (Margieraz, la Galoppaz, Céty, la Sauge, Montgelas, Peney), la grande variété topographique génère des ambiances variées : au nord, un talus largement exposé, scindé par des talwegs torrentiels ; au sud, des collines puis un bassin ; vers l'est, des vallées affluentes descendant de cols. La forêt est généralement repliée sur les pentes et dans les talwegs torrentiels. Le reste du territoire est majoritairement enherbé, voué à l'agropastoralisme. L'habitat, généralement entouré de vergers, est groupé en de nombreux villages et hameaux où l'architecture vernaculaire domine. À Thoiry, l'agglomération s'est développée linéairement, le long de la route d'accès au col. Par sa vocation touristique et ludique et par sa configuration en cuvette, le site du lac de La Thuile représente un havre un peu distinct.



4. Coteaux de Montagnole

Bordée au sud par une crête en fer à cheval où domine le mont Joigny, cette dépression glaciaire de Chartreuse, légèrement suspendue au-dessus du cœur de l'agglomération, offre intérieurement un paysage relativement intimiste et, en limite sud, des points de vue panoramiques lointains. En fond de dépression et en pieds de coteaux, les faibles pentes se prêtent à l'exploitation agricole bocagère ainsi qu'à l'installation humaine qui se développe sous forme de zones résidentielles pavillonnaires autour du chef-lieu de Montagnole et de quelques hameaux. Cette unité paysagère d'ambiance rurale, à tendance rurale, est fortement marquée par la traversée d'une ligne haute-tension et la présence d'une carrière partiellement réactivée, dont l'impact des tailles est toutefois atténué par des remblaiements de reconstitution paysagère, et d'une fabrique de ciment dont la cheminée représente un signal fort.



9. Plaine de la Leysse

Entaillée dans des alluvions fluvioglaciers, cette unité paysagère très homogène, tire son principal caractère de son horizontalité, sinon de son horizon lié à une perspective très dégagée. La planéité et la fertilité du sol ont favorisé la pratique de cultures céréalières à champs ouverts. L'eau y est également très prégnante (Leysse, canal écrivain, perspective large sur le lac du Bourget). L'urbanisation, historiquement empêchée par l'inondabilité du site, reste toujours très mesurée du fait de l'occupation partielle par un aéroport et de la planification d'un corridor biologique entre les massifs avoisinants des Bauges et du Jura. Seule la partie sud est aujourd'hui gagnée par l'agglomération chambérienne, sous forme d'une zone d'activités au tissu lâche et aux bâtiments de grandes dimensions. En même temps que perçu comme une étendue, avec une échappée visuelle tous azimuts, le paysage se révèle globalement orienté par la forme de la vallée.



14. Coteaux du piémont sud-ouest du massif des Bauges

Cette partie nord du piémont sud-ouest des Bauges est caractérisée par un groupe de bosses montagneuses séparé du reste du massif des Bauges par les vallées de la Boisserette au sud et de la Leysse au nord. Bien moins élevée, l'échine du mont Ronjou, au-dessus de Saint-Jeoire, joue un rôle de signal non moins important avec ses Tours de Chignin et ses vignes. Si les coteaux occidentaux du massif de Curienne restent presque entièrement boisés, les coteaux orientaux sont largement défrichés et exploités en prés. Sous la crête du Montgelas, la vallée de la Boisserette offre une variété échelonnée de cultures, champs céréalières, prés, vignes en coteaux, forêt de feuillus. Si côté Bauges, l'urbanisation semble encore relativement contenue et l'architecture vernaculaire rurale du village de Curienne et des hameaux encore globalement préservée, côté cluse, la pression est manifeste, et l'habitat individuel gagne les coteaux au-dessus de Barby, de Challes et de Saint-Jeoire-Prieuré.

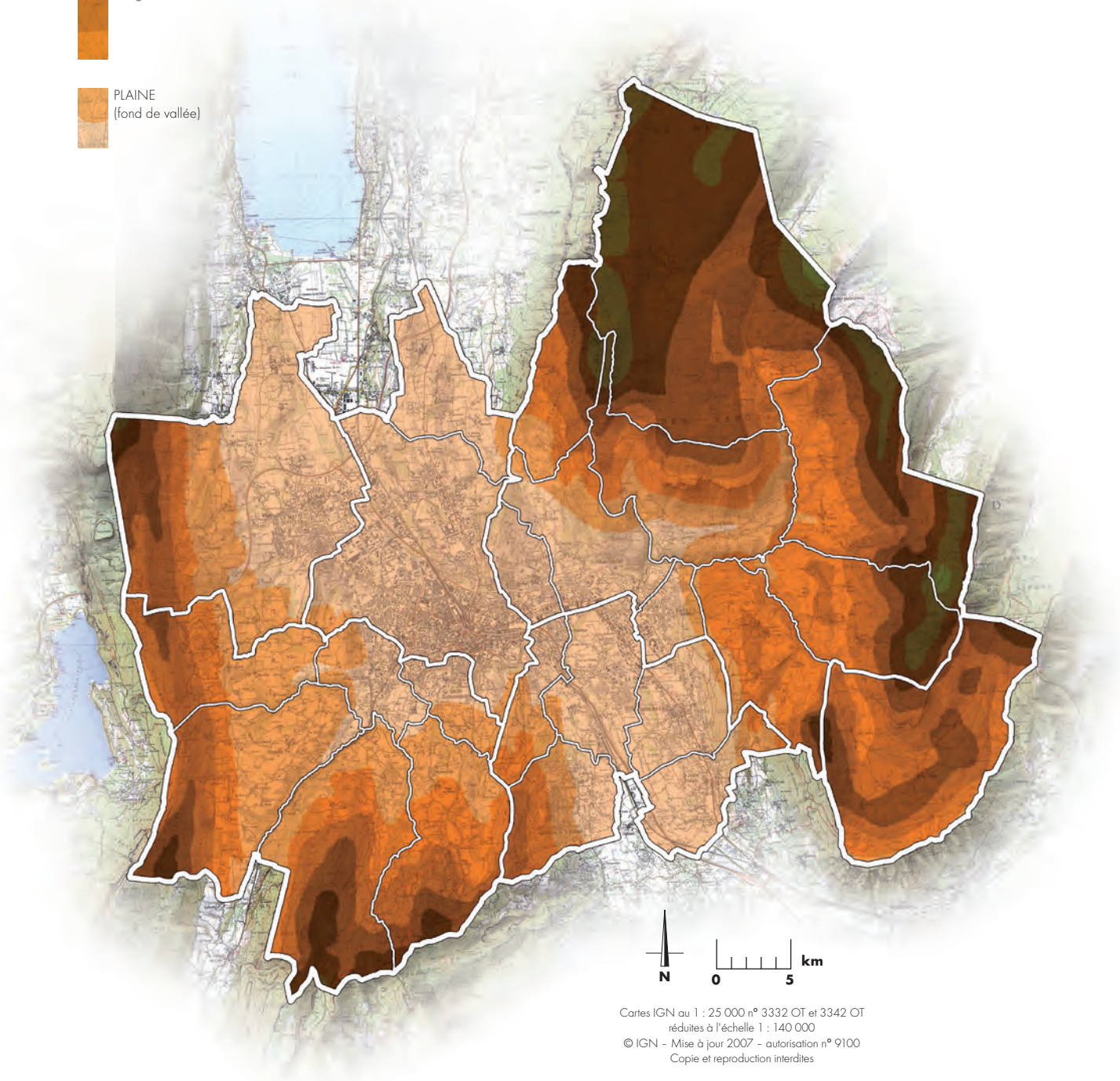
ÉTAT DES LIEUX

ALPAGES ET FORÊTS D'ALTITUDE
(étages subalpin et alpin)

VERSANTS
(étage montagnard)

COTEAUX
(étage collinéen)

PLAINE
(fond de vallée)



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT et 3342 OT
réduites à l'échelle 1 : 140 000
© IGN - Mise à jour 2007 - autorisation n° 9100
Copie et reproduction interdites

4 ÉTAGES PAYSAGERS



Plaine (fond de vallée)

Dans le périmètre de la charte, ce niveau le plus en aval occupe la moitié nord de la dite "cluse" chambérienne. Le fond de vallée accueille aujourd'hui la plus grande densité de constructions et des cultures intensives, et surtout le grand lac "naturel" du Bourget.

Les enjeux les plus courants y sont :

- la maîtrise de l'étalement urbain,
- la gestion de l'espace, en particulier des conflits spatiaux entre diverses vocations : agricole, résidentielle, industrielle... et naturelle (couloirs biologiques),
- l'intégration des grandes infrastructures routières et ferroviaires,
- l'équilibre urbain entre bâti et espaces verts,
- la lutte contre la banalisation des entrées de ville (zones d'activité, publicités...),
- la préservation du patrimoine naturel, notamment des zones humides (berges lacustres, ripisylves, marais...),
- la prise en compte du risque d'inondation.



Coteaux (étage collinéen)

Ce premier étage à mi-pente, parfois en terrasse, est généralement occupé par des forêts de feuillus, des prés et cultures intensives en bocages ouverts (céréalières, arboricoles et viticoles), ainsi que de l'habitat permanent diffus ou greffé à d'anciens noyaux villageois se retrouvant tant sur les coteaux du lac, qu'au cœur du massif des Bauges et sur le chaînon jurassien séparant la Chautagne de l'Albanais savoyard.

Les enjeux les plus courants y sont :

- la maîtrise de l'expansion résidentielle, diffuse (mitage), ou ramifiée le long des axes routiers,
- l'intégration des équipements ruraux,
- la protection et l'exploitation des bonnes terres agricoles,
- la préservation du patrimoine bâti et agricole (vignes, vergers...),
- le respect des points d'appel visuels.

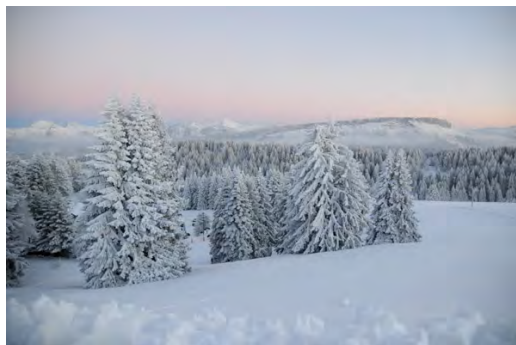


Versants (étage montagnard)

Au-dessus des coteaux, les versants montagneux des Bauges et du Jura, généralement forestiers et dominés par des corniches calcaires, servent de fond paysager à l'ensemble du territoire. Les forêts mixtes de feuillus et résineux (souvent hêtraies-pessières), sont partiellement défrichées pour des prés de fauche ou des pâturages. L'habitat y est très dispersé ou regroupé en petits hameaux, ou exceptionnellement en stations de sports d'hiver.

Les enjeux les plus courants y sont :

- le maintien de l'activité agropastorale, et des prés-bois,
- l'entretien sanitaire des forêts, et de fenêtres paysagères,
- la maîtrise de la fréquentation touristique,
- l'aménagement des pistes forestières et d'alpages.



Alpages et forêts d'altitude (étages subalpin et alpin)

La partie de territoire concernée par ces étages habituellement couverts de forêts résineuses surmontées de pelouses steppiques, est relativement peu développée dans le périmètre de la charte (hautes Bauges), mais conserve un rôle symbolique important.

Non véritablement menacée par la pression touristique, ses enjeux concernent surtout le maintien des activités forestières et agropastorales, ainsi que la protection de la flore et de la faune sauvages.

ÉTAT DES LIEUX

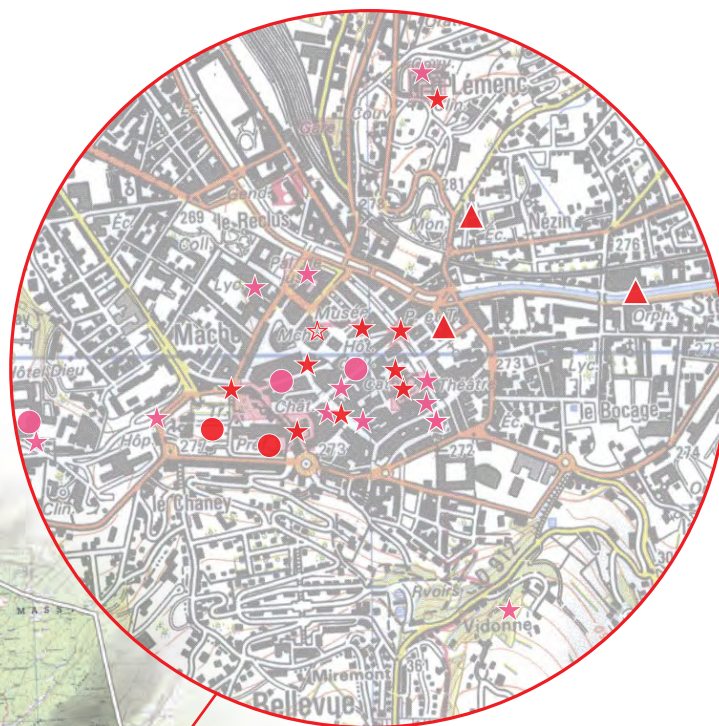
- ★ Monument classé
- Site classé

- ★ Monument inscrit
- Site inscrit

- ★ Monument remarquable
- Site remarquable

- Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

- ▲ Label patrimoine du XX^e siècle



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT et 3342 OT
réduites à l'échelle 1 : 140 000
© IGN - Mise à jour 2007 - autorisation n° 9100
Copie et reproduction interdites

Le patrimoine



Intimement lié à la présence et aux savoir-faire des hommes, le patrimoine comprend, entre autres, des constructions et certains sites naturels remarquables. Il permet de mieux comprendre le territoire.

Aujourd'hui, il participe pleinement aux enjeux en matière de paysage, de préservation de connaissances, de diversité, de valeurs.

Différentes modalités permettent de le protéger : sites et monuments classés, sites et monuments inscrits... D'autres sont sans protection.



Pour les bâtiments et les sites, le classement et l'inscription sont issus de la loi du 31 décembre 1913 et de celle du 25 février 1943 qui ajoutait à la protection des monuments classés ou inscrits un champ de visibilité de 500 mètres. C'est-à-dire que tout édifice situé dans ce champ est soumis à des réglementations spécifiques en cas de construction ou transformation. Aujourd'hui, cette définition peut évoluer en périmètres sensibles lors de l'élaboration ou de la révision des PLU (plans locaux d'urbanisme), ou de la mise en place d'une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine).



Le label "Patrimoine du XX^e siècle", institué par une circulaire du 18 juin 1999, qualifie des productions architecturales et urbanistiques dudit siècle. Il n'induit ni mesure de protection ni contraintes particulières ; il constitue juste une mise en lumière des productions réalisées.



La carte présentée ici n'est pas exhaustive et offre un aperçu du patrimoine existant sur le territoire.



★ BARBERAZ - Mairie
Sans protection



★ BARBY - Château de la Bâtie
Monument inscrit le 06/04/1972



★ BASSENS - Parc et château
Sans protection



★ CHAMBÉRY - Ancien Hôtel de Mellarède (Maison Dieulefils)
Monument inscrit le 27/02/1946



▲ CHAMBÉRY - Le Bateau de Pantz
Label patrimoine du XX^e siècle



▲ CHAMBÉRY - Anciennes archives
Label patrimoine du XX^e siècle



★ CHAMBÉRY - Église Notre Dame
Monument classé le 24/06/1996



★ CHAMBÉRY - Fontaine des Éléphants
Monument classé le 07/05/1982



★ CHAMBÉRY - Halles
Sans protection



★ CHAMBÉRY - Rotonde SNCF
Monument inscrit le 28/12/1984



● CHAMBÉRY - Rue de Boigne
Site inscrit le 04/07/1945



★ CHAMBÉRY - Théâtre
Monument inscrit le 21/12/1984



○ LA THUILE - Lac de La Thuile
Sans protection



★ SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ
Sans protection



★ SAINT-JEAN-D'ARVEY - Bâtiments solaires
Sans protection



★ CHAMBÉRY, BISSY - La Chevalière
Label patrimoine du XX^e siècle



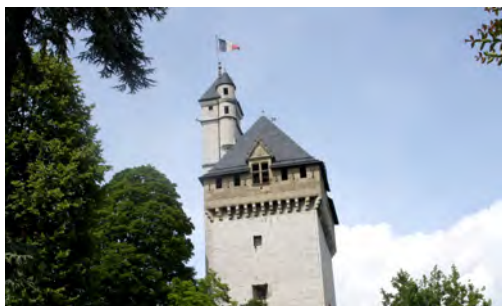
★ CHALLES-LES-EAUX - Établissement thermal
Sans protection



★ CHAMBÉRY - Ancien Archevêché
Monument classé le 08/07/1911



★ CHAMBÉRY - Cathédrale Saint-François-de-Sales
Monument classé le 09/08/1906



★ CHAMBÉRY - Château
Monument classé le 10/08/1881



★ CHAMBÉRY - Château de Buisson Rond
Monument inscrit le 24/02/1987



★ CHAMBÉRY - Hôtel de Clermont-Saint-Jean (Hôtel des Douanes)
Monument inscrit le 07/07/1948



★ CHAMBÉRY - Le Biollay
Label patrimoine du XX^e siècle



★ CHAMBÉRY - Palais de justice
Monument inscrit le 29/08/1984



★ COGNIN - Château de Villeneuve
Sans protection



★ LA MOTTE-SERVOLEX - Château Reinach
Sans protection



★ LA RAVOIRE - Lycée du Granier
Sans protection



★ SONNAZ - Château
Monument inscrit le 18/10/1979



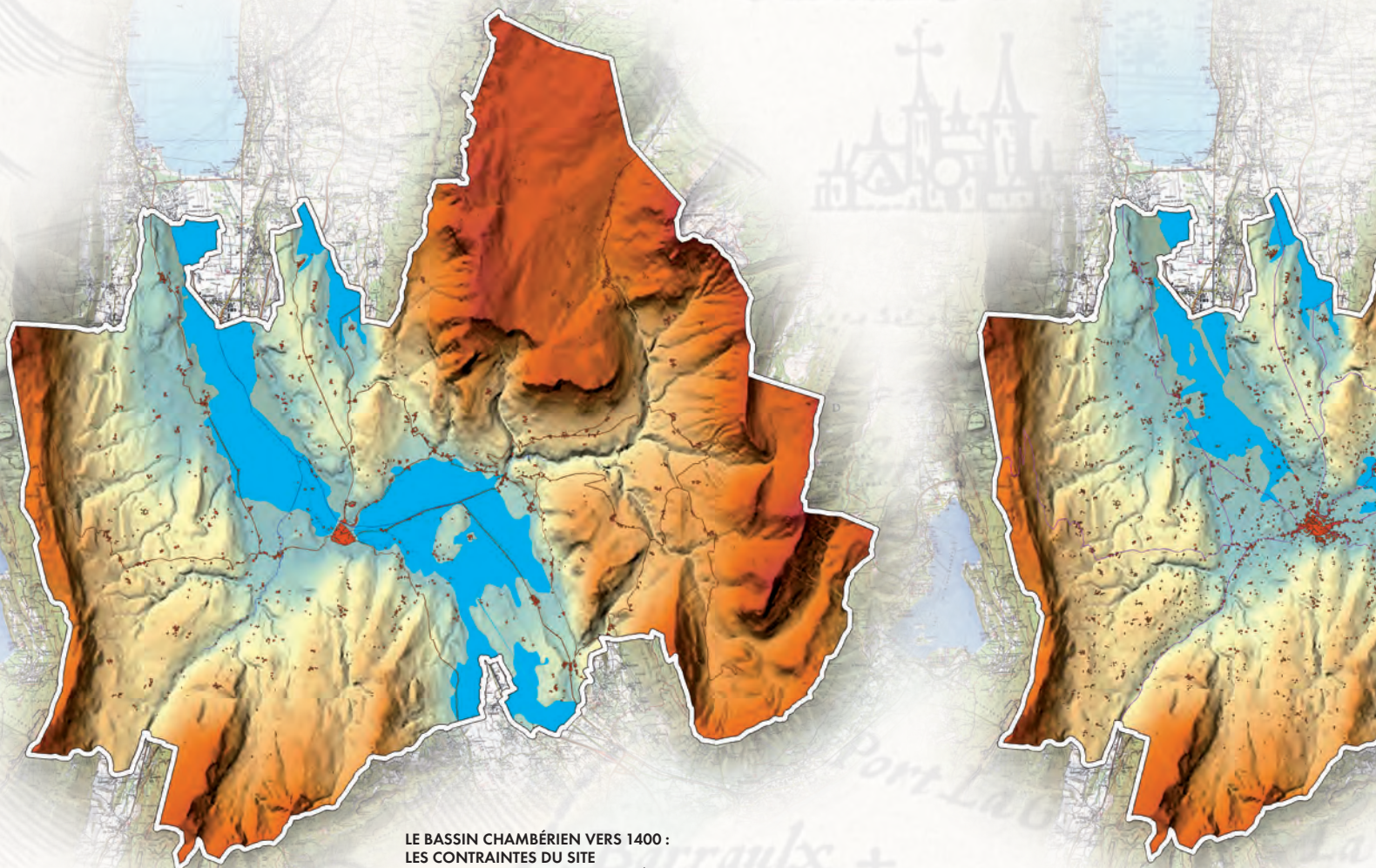
★ SONNAZ - Pavillon de chasse
Sans protection



★ THOIRY - Vernaculaire
Sans protection

Des villes et des villages

Ces cartes indicatives constituent une présentation, qui se veut explicite, des données concernant l'évolution de l'urbanisation de la cluse dans son contexte géographique.



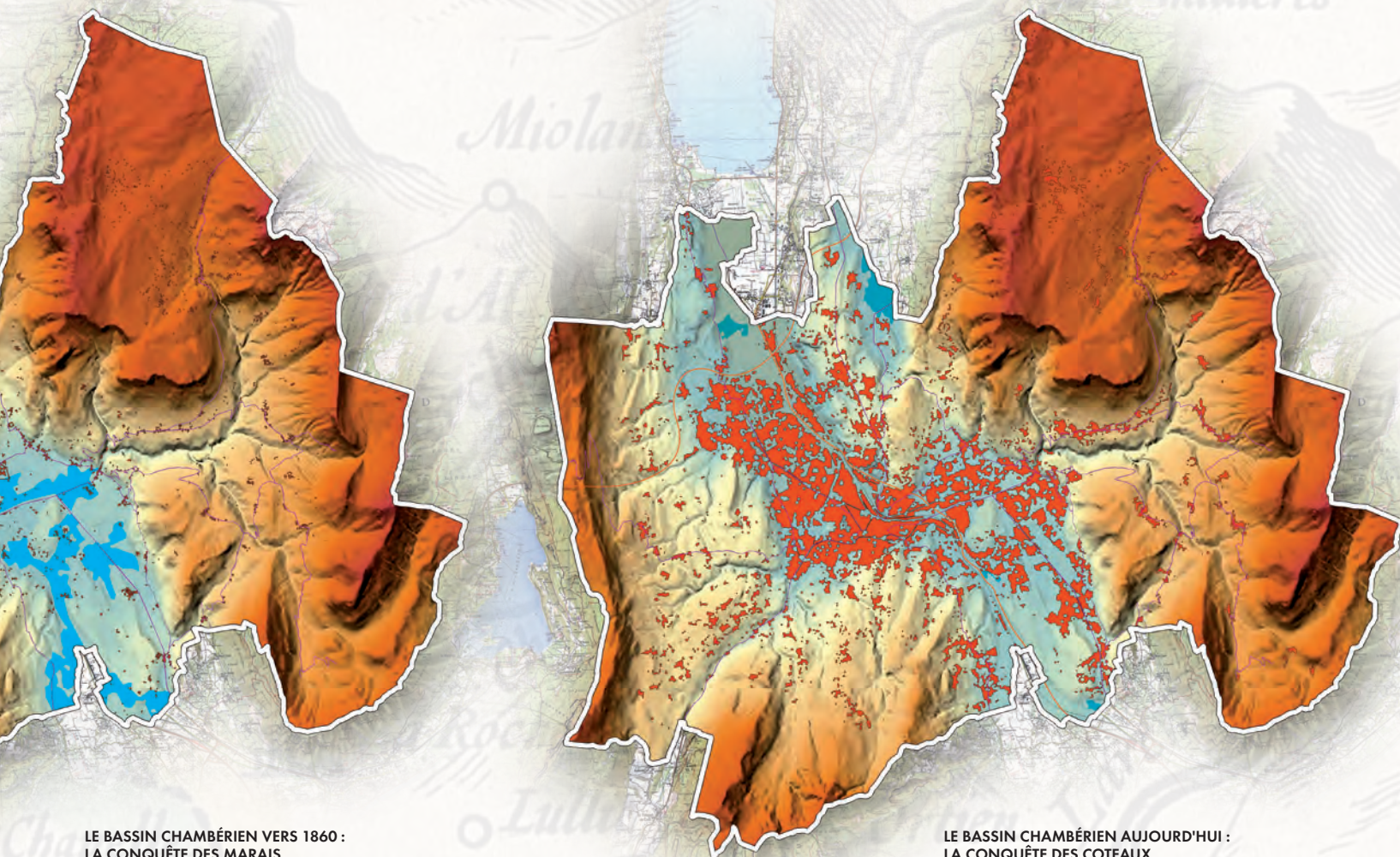
LE BASSIN CHAMBÉRIEN VERS 1400 : LES CONTRAINTES DU SITE

Les routes évitent les marais. Celle des Échelles est relativement impraticable, celle, ancienne, du piémont de Chartreuse est délaissée suite à l'éboulement du Granier. L'implantation bâtie se cantonne à la cité, aux collines et aux coteaux. Mais des éléments de digue, bien que régulièrement submergés, sont mis en place pour permettre le développement des faubourgs.



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT et 3342 OT
réduites à l'échelle 1 : 167 000

© IGN - Mise à jour 2007 - autorisation n° 9100
Copie et reproduction interdites



**LE BASSIN CHAMBÉRIEN VERS 1860 :
LA CONQUÊTE DES MARAIS**

Entre le Roc Noir et le faubourg Montmélian, une digue en pierre dite "la Grande Muraille" a remplacé les éléments anciens ; la route des Échelles grandement améliorée impulse le développement de Cognin ; sous la Motte, les marais drainés et plus ou moins asséchés accueillent de l'agriculture céréalière qui vient compléter les productions des coteaux...

**LE BASSIN CHAMBÉRIEN AUJOURD'HUI :
LA CONQUÊTE DES COTEAUX**

L'essentiel des marais a disparu et les espaces "libérés" accueillent infrastructures, zones économiques et habitations. L'urbanisme toujours dynamique génère une colonisation qui, partant de la plaine, s'étend progressivement, sous une forme pavillonnaire, sur les anciennes terres agricoles des pentes et des plateaux.

La mutation de la cité

La cluse de Chambéry présente encore aujourd'hui un espace réduit du fait d'un relief très contraignant ; à l'est, par les pentes issues des sommets des Bauges, et à l'ouest, par celles issues des sommets de Chartreuse mais également du massif de l'Épine. Ses débouchés principaux se situent selon un axe nord-sud avec la vallée de l'Isère au sud, la vallée du Rhône via le lac du Bourget et le Genevois via le plateau collinéen de l'Albanais au nord. Les quelques passages est-ouest se présentent sous la forme de cols sis dans les massifs précités : col du Granier, de l'Épine, de Couz (plus tardivement), des Prés et de Plaimpalais. En revanche, à l'origine, le fond de vallée, essentiellement constitué de marais, est également soumis aux débordements très fréquents de la Leysse et de l'Albanne et aux brumes que cet ensemble occasionne.

Au néolithique, l'occupation humaine est attestée par de rares traces sur le piémont des Bauges, à Saint-Jean-d'Arvey. Et c'est essentiellement durant la période gallo-romaine, alors que les voies de communication sont formalisées techniquement (la cluse est alors un carrefour de plusieurs voies romaines) et que le commerce ainsi facilité s'intensifie, que la valeur stratégique commerciale du site se révèle. L'ensemble des coteaux est occupé de manière diffuse et mis en valeur comme en attestent de nombreuses découvertes archéologiques ; le fond de vallée, quant à lui, est colonisé plus lentement sauf à son endroit le plus étroit. La cluse est essentiellement positionnée comme une étape sur les routes qui relient l'Italie aux provinces gauloises, la Provence au bassin lémanique.





Au début de la période féodale, Lemencum est le bourg le plus cité, sans doute du fait de l'installation de religieux, mais son statut reste celui d'un bourg-étape sur les voies de communication royales ou impériales. De l'autre côté de la Leysse, un château, présentant également un bourg, Chambéry, fait écho à Lémenc. Durant plusieurs siècles, l'un comme l'autre ne semblent pas connaître de développement significatif.

Le développement de cet ensemble est confirmé par la création (ou restauration) d'un prieuré bénédictin à Lémenc par le roi de Bourgogne Rodolphe III en 1029. Son essor est suffisamment net pour qu'en 1232, le

Comte Thomas achète la "ville" de Chambéry. De très rapides octrois de franchises aux habitants renforcent le dynamisme de la ville en favorisant le développement des richesses des habitants et l'émergence de la bourgeoisie. L'implantation de la résidence principale des comtes dans le château par Amédée V, à partir de 1295, lie également de manière directe le développement de Chambéry et de sa cluse à la politique des souverains des États de Savoie : politique de gestion économique au XIV^e siècle, puis de défense (création des remparts jusqu'au XV^e siècle), puis religieuse au XV^e siècle (construction de la sainte-chapelle, expulsion des



juifs)... L'enjeu du site est tel que l'on en oublierait presque la question des débordements répétés de la Leysse.

Aux sources de la stagnation du développement, à partir du XVI^e siècle, se trouvent les vicissitudes épidémiques, religieuses et géopolitiques de la fin de la période féodale... Ces vicissitudes ont conduit les souverains des États de Savoie à déplacer leur capitale. Et hormis quelques avancées telles l'amélioration de la route des Échelles par le col de Couz par Charles-Emmanuel II en 1652, le percement de la rue de Boigne par le Général du même nom, le premier plan d'urbanisme réalisé par l'architecte Trivelly sous l'Empire ou encore la création dans les décennies qui suivent de la route du col du Chat et d'un palais de justice, elles ont rarement contribué au développement urbanistique de la cité et, à plus forte raison des villages des coteaux.

Au XIX^e siècle, deux événements bouleversent brutalement le paysage de la cluse de Chambéry et ré-enclenchent le développement du territoire. Le premier est la réalisation de la ligne de chemin de fer Victor-Emmanuel en 1856 et son raccordement au réseau français qui constituent un prélude au second événement : le Rattachement de la Savoie à la France en 1860. Les conséquences sont immédiates et doubles pour la dimension urbaine de la ville.

D'une part, la démographie de Chambéry évolue de manière rapide ; sa population double en moins d'un siècle. D'autre part, les ressources publiques nouvelles impulsent et génèrent une émulation foisonnante quant

à la recomposition urbaine (nécessaire) de la ville qui intègre une caserne, des écoles, la reconfiguration du quartier sis entre la vieille ville et le Verney, une bibliothèque nouvelle, l'approvisionnement en eau, les égouts, l'éclairage public... La ville entière se modernise et se déploie, même si la présence des marais au nord du Verney constitue encore un obstacle... L'approvisionnement alimentaire de cette population, mais aussi le chemin de fer qui dessert le marché gare de Lyon profite à l'agriculture périurbaine et à l'agriculture en général jusqu'en haute Combe de Savoie quand d'autres secteurs, telle la métallurgie, sont sinistrés.

Les deux guerres mondiales qui jalonnent la première moitié du XX^e siècle marquent un ralentissement ponctuel. Si les dégâts sont considérables, la reconstruction permet à nouveau de repenser et de remodeler une ville qui se déploie à nouveau.

S'appuyant sur une économie florissante qui essaimait dans les espaces délaissés, à proximité des axes de communication anciens et nouveaux, grignotant sur les marais, de nouveaux quartiers comprenant essentiellement des habitations sont créés dès les années 50 au Biollay, puis 60, sur le plateau de Chambéry-le-Vieux tout juste rattaché à Chambéry, par le biais d'une Zone à Urbaniser en Priorité faisant la part belle à des ensembles conséquents. De nombreux noms de l'architecture savoyarde, tels Novarina, Duchâteau... interviennent alors, sous la direction de Jean Dubuisson, architecte de la reconstruction en France, sur ce dernier quartier. Ils émaillent le paysage de tours et de barres, considérées alors à juste titre comme modernes et confortables, constituant des solutions aux carences en matière de logements et, de fait, à la mode.



Trois moteurs insidieux de la modification du paysage du territoire

Les années 70 amènent trois changements, d'abord discrets, mais qui constituent aujourd'hui un impact majeur pour l'ensemble du territoire de Chambéry.

Tout d'abord, la voiture se démocratise et fait son entrée dans la ville et pour cela la Leysse est couverte ; dans le même temps, le "vieux" centre-ville est reconsidéré, la place Saint-Léger devient piétonne malgré les protestations des commerçants...

Ensuite, la structuration des collèges universitaires qui conduit à la création de l'université de Savoie en 1979 modifie d'abord peu la question démographique ; si la population étudiante représente alors à peine 4% des habitants de la ville, elle en constitue aujourd'hui près de 20%. Enfin, plus insidieusement encore, une nouvelle culture se développe, qui s'appuie sur l'attractivité économique et paysagère du territoire, une réglementation nationale en matière d'urbanisme favorisant l'accès à la propriété, l'accroissement

de la richesse et l'individualisme. Cette culture de la maison individuelle sur sa parcelle, bien qu'ancienne, se démocratise et s'intensifie progressivement.

Et alors que le fond de vallée a mis des siècles à être colonisé, c'est de ce dernier que se redéploie une colonisation des coteaux selon un modèle de lotissements qui gagne progressivement les communes voisines, grignotant les réserves foncières agricoles... Cette problématique impactant toutes les modalités du vivre ensemble – qualité du cadre de vie, logement, déplacement, accès aux services, aux commerces et à la culture – a induit l'élaboration des grandes structurations territoriales actuelles : agglomération de Chambéry métropole, schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie.

Aujourd'hui, le territoire de Chambéry, toujours en plein essor et toujours contraint par le relief, est confronté à la nécessité d'accueillir de nouvelles populations mais aussi des infrastructures d'avenir comme le Lyon-Turin.





Le développement durable

Depuis près d'un demi-siècle, des questions sont posées quant à l'avenir de l'humanité. En 1992, à Rio, une convention internationale s'appuie sur trois piliers du "développement durable" : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. En 1997, le protocole de Kyoto, cherche à réduire l'émission des gaz à effet de serre. Ce protocole a été ratifié en 2010 par 183 pays.



En France, le Grenelle de l'environnement a été adopté le 21 octobre 2008 par l'Assemblée nationale et le 10 février 2009 par le Sénat.

La loi "Grenelle 2" ou "projet de loi d'Engagement national pour l'environnement" est l'application technique du Grenelle 1. Cette loi impacte pas moins de 22 à 23 codes dont l'urbanisme, la construction, l'environnement.



Concrètement, il s'agit, depuis 2010, de diviser nos consommations par quatre, et par dix à partir de 2020. Bientôt, la réalisation de bâtiments passifs et à énergie positive (qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment), déjà encouragée, sera la règle. Et, bien entendu, l'État, l'ensemble des collectivités territoriales et les établissements publics sont les premiers à devoir s'engager sur cette voie de la performance énergétique des bâtiments.



Et comme la production de l'énergie reste coûteuse, il est nécessaire de placer l'effort sur la réduction de la consommation énergétique... car l'énergie la plus propre et la moins onéreuse est celle que l'on ne consomme pas.

En parallèle, la problématique de la gestion de l'eau se fait elle aussi de plus en plus sentir ; son économie et sa gestion à la parcelle doivent permettre d'optimiser les besoins de traitement mais également de réduire les surfaces imperméables responsables, en partie, des inondations.



Il s'agit donc bien, en matière d'urbanisme, d'économiser l'espace, le foncier, d'encourager l'habitat groupé, de proposer les conditions permettant de limiter les déplacements et de favoriser les transports en commun moins énergivores et de prendre en considération la gestion de l'eau...



Il s'agit également, en matière de construction, d'appréhender une autre conception du coût d'un bâtiment ; celle-ci ne s'appréciant plus en termes d'investissement et de fonctionnement, mais en fonction du coût global comprenant investissement et fonctionnement sur 20 ou 30 ans afin de rendre les investissements plus responsables. (Cette vision découle du constat que, sur une période de 100 ans, le coût énergétique d'un bâtiment représente en fait près de quatre fois son coût de construction.)

Cette approche, affinée par la notion d'énergie grise qui prend en compte la somme de toutes les énergies nécessaires à la production, à la fabrication, à l'utilisation et enfin au recyclage des matériaux ou des produits industriels, permet de mieux appréhender le coût "réel" d'investissement.

Éléments pour aborder les problématiques du développement durable

Au niveau de la manière d'habiter

Les atouts de l'habitat groupé

Une certaine forme d'habitat "groupé" permet, comme autrefois, de réduire les coûts énergétiques des habitants en matière de déplacements par :

- la pérennisation des commerces et services de proximité (boulangeries, crèches...),
- la mise en place de transports en commun et d'infrastructures qui favorisent les moyens de déplacements alternatifs à la voiture,
- le renforcement des liens sociaux par la réappropriation des espaces publics,
- la limitation des déperditions énergétiques du fait de murs mitoyens, notamment pour le chauffage.

Les architectes savent concevoir cet habitat intermédiaire que sont ces habitats groupés, ménageant l'intimité et l'expression des identités individuelles.

Au niveau de la construction

De l'idée du projet

La "conception bioclimatique" des bâtiments comporte déjà des solutions et permet simplicité de réalisation et d'utilisation.

À l'adaptation au terrain

Les terrains plats sont une denrée rare en Savoie. Dans la très grande majorité des cas, il est donc nécessaire de composer avec la pente. Des agencements permettent de la transformer en atout pour ranger la voiture, pour distinguer des espaces, pour générer des terrasses, pour atténuer l'impact paysager du bâtiment.

En passant par la mobilisation de matériaux "économes"

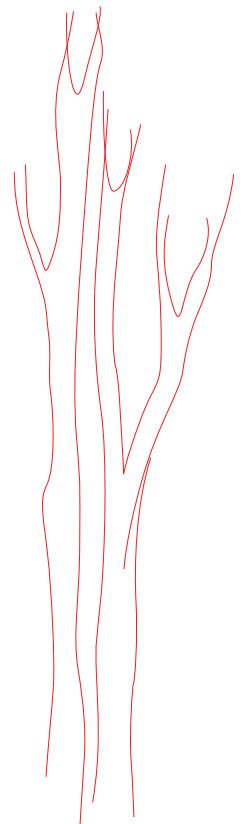
Certains matériaux, de par leurs propriétés, leur degré de transformation et leur provenance permettent de capturer du carbone. Ainsi, le bois, la paille, le pisé... peuvent favoriser les circuits courts et la valorisation de filières locales et présentent souvent des performances énergétiques encourageantes.

Et la mise en œuvre

L'isolation, l'étanchéité à l'air, la ventilation doivent être privilégiées.

Aux apports énergétiques complémentaires

Ces derniers, par le biais des énergies renouvelables, sont enfin là pour couvrir tout ou partie des besoins en énergie.



Les outils



Le CAUE

La loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé les CAUE.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.



Les architectes conseillers

Proposés par le CAUE, les architectes conseillers développent une mission pédagogique.

Le conseil dépend directement de la qualification et de l'expérience professionnelle de l'architecte qui en est chargé, ainsi que de son indépendance par rapport aux enjeux du territoire sur lequel il intervient.

De façon générale, cette mission s'exerce le plus possible préventivement : au stade de l'intention de faire, du choix d'un terrain, de l'interrogation sur l'insertion paysagère...

Le conseiller doit apprécier la particularité de chaque problème – notamment en se rendant sur le terrain.

Il conseille, il n'impose ni ne juge.

Le conseiller rend compte au maire de chaque intervention et un avis est formulé conjointement.

Sa mission s'arrête au dépôt du dossier administratif (permis de construire, déclaration de travaux).



Les intercommunalités

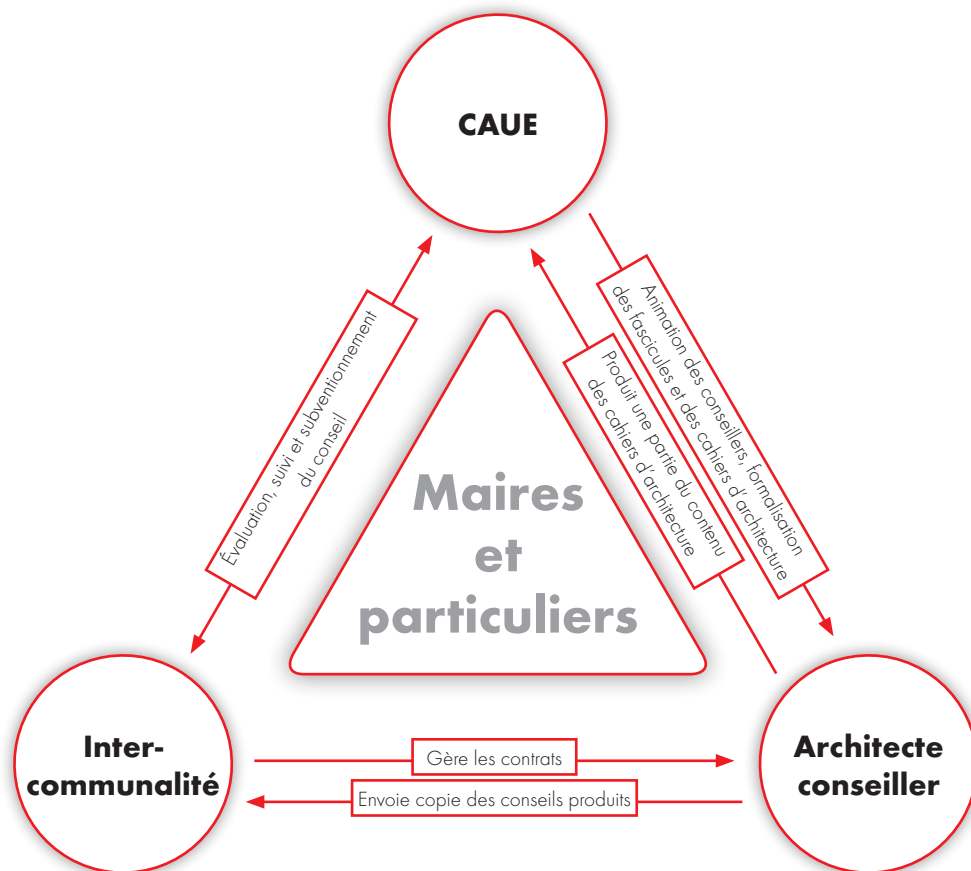
La communauté d'agglomération de Chambéry : Chambéry métropole, regroupe 24 communes. Cet EPCI créé le 1^{er} janvier 2000 dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, par transformation du District urbain de la cluse de Chambéry (DUCC), est doté de différentes compétences dont celles de l'aménagement de l'espace communautaire, des transports et déplacements, de l'équilibre social de l'habitat, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Le Parc naturel régional du massif des Bauges rassemble 64 communes, dont 6 se trouvent sur le territoire de Chambéry. Celui de Chartreuse rassemble quant à lui 60 communes dont 4 sont sur le territoire de Chambéry. Les chartes des Parcs ainsi que leur plan "de Parc" fixent des orientations et des préoccupations en matière d'urbanisme et d'architecture avec lesquelles, les documents d'urbanisme des communes doivent être compatibles.





Principe de fonctionnement



5 secteurs de conseil



Chambéry

1 commune : Chambéry



Nord de l'agglomération et versant de l'épine

4 communes : 1 - La Motte-Servolex • 10 - Saint-Sulpice • 3 - Sonnaz • 11 - Vimines



Piémont de Chartreuse

6 communes : 12 - Barberaz • 6 - Cognin • 7 - Jacob-Bellecombette • 8 - Montagnole • 15 - Saint-Baldoph • 9 - Saint-Cassin



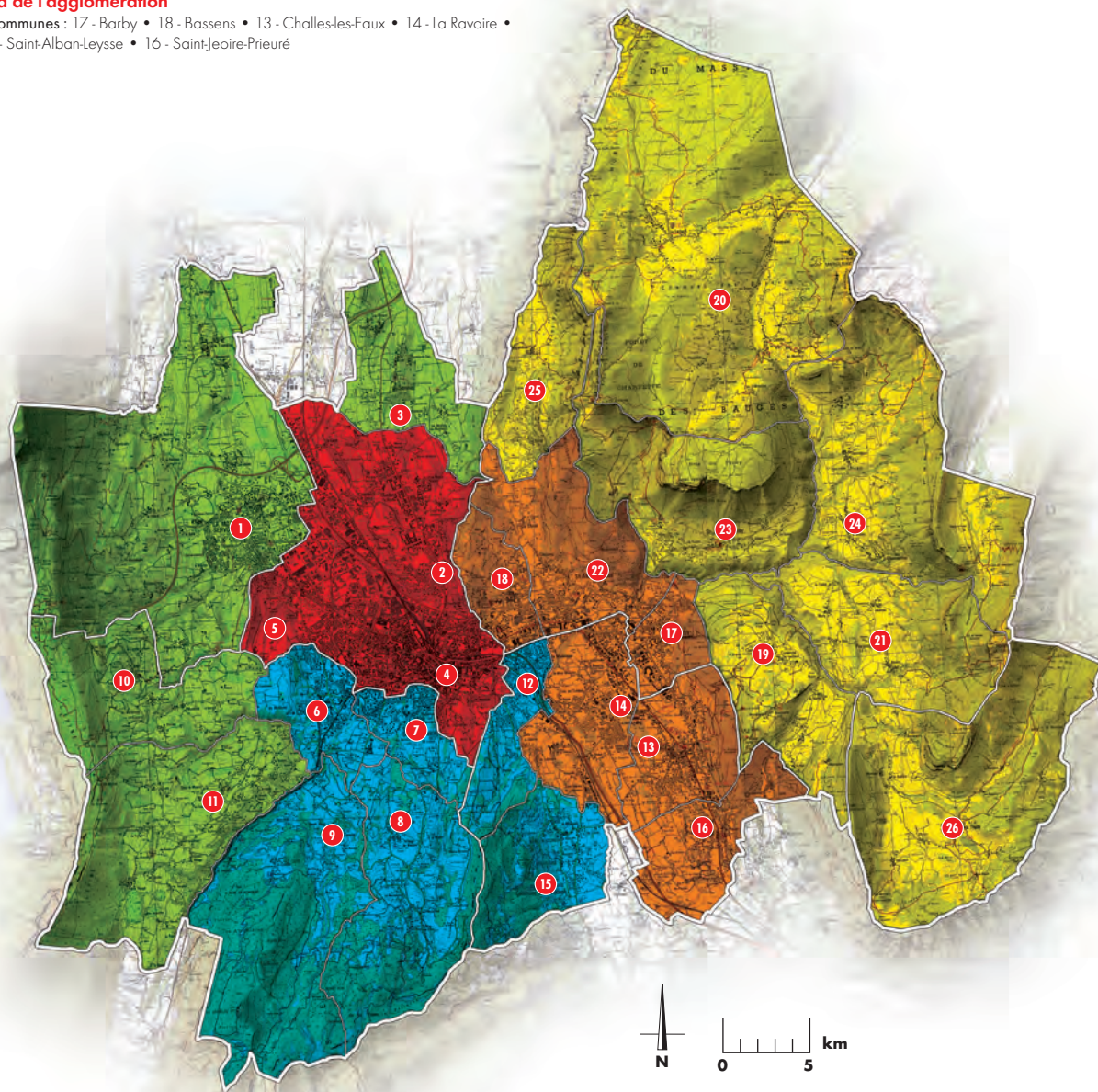
Plateau de la Leysse

7 communes : 19 - Curienne • 26 - La Thuile • 20 - Les Déserts • 21 - Puygros • 24 - Thoiry • 23 - Saint-Jean-d'Arvey • 25 - Vérel-Pragondran



Sud de l'agglomération

6 communes : 17 - Barby • 18 - Bassens • 13 - Challes-les-Eaux • 14 - La Ravoire • 22 - Saint-Alban-Leysse • 16 - Saint-Jeoire-Prieuré



Cartes IGN au 1 : 25 000 n° 3332 OT et 3342 OT
réduites à l'échelle 1 : 140 000
© IGN - Mise à jour 2007 - autorisation n° 9100
Copie et reproduction interdites

Vous voulez construire, rénover, aménager, agrandir...

Un architecte conseiller est à votre disposition gratuitement, sur rendez-vous.

N'hésitez pas à le contacter le plus en amont possible de votre projet.

Les contacts utiles figurent en dernière page du cahier d'architecture de votre secteur de conseil.



Remerciements

Conseillers :

Elsa MARTIN HERNANDEZ, architecte • Grégory LOISEAU, architecte • Harold KLINGER, architecte • Michel TASSAN CASER, architecte • Yves DOUILLET, architecte

Architectes :

ARNAUD & POINGT • Atelier COOPERIM • Aurelio Galfetti • Bruno PANTZ • CHAMBRE & VIBERT • Emmanuel RITZ • Eugène PIERRON • Fabienne MULLER • Georges GUILLERMONT • Guy DESGRANDCHAMPS • Henri-Jacques LE MÊME • Hervé VIDAL • Jacques COMBET • Jean DUBUISSON • Jean-Jacques MORISSEAU • Jean-Louis CHANEAC • Jean-Paul PERRI, AUM architecture • Laurent CHAPIS • LOUIS & PERINO • Mario BOTTA • Maurice NOVARINA • PATEY ARCHITECTES • PATRIARCHE & Co • Pierre BOURDEIX • Pierre RIEUSSEC • RAPIN, PATRIARCHE, PONCET • Roger PETRIAUX • TECTONIQUES • Vincent ROCQUES • VIRGILE

Photos :

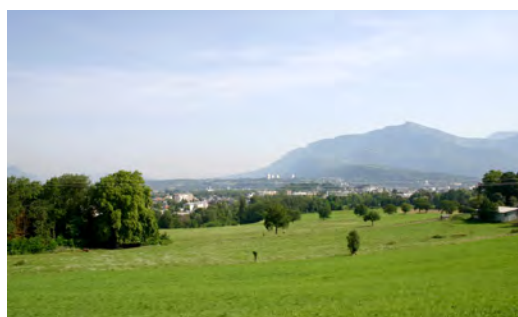
CAUE de la Savoie • Conservation départementale de la Savoie

Gravures et cartes :

Archives départementales de la Savoie • Musée Savoisien • Institut géographique national

Réalisation :

neWaru / CAUE de la Savoie - Juillet 2013



CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE DE CHAMBÉRY

Les élus du territoire de Chambéry métropole et du Conseil général de la Savoie, compte tenu des enjeux de mise en valeur du cadre de vie du territoire de Chambéry, après avoir pris connaissance des diagnostics et axes de travail présentés par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie, ont validé, lors du conseil communautaire du 10 mai 2012, la mise en place de 5 secteurs de conseil : le plateau de la Leysse, le sud de l'agglomération, la ville de Chambéry, le nord de l'agglomération et le versant de l'Épine et le piémont de Chartreuse.

Cette disposition s'appuie notamment sur la base d'un assouplissement de l'article 11 des documents d'urbanisme accompagnée d'un cahier d'architecture documenté et adapté aux exigences patrimoniales, contemporaines et environnementales propres au secteur dont il traite.

Ce cahier de références sera ainsi élaboré sur chaque secteur de conseil dans le cadre d'un travail commun entre les architectes conseillers et le CAUE de la Savoie et disponible dans chaque commune concernée, et par le biais de notre site internet.

Enfin, le suivi du dispositif passe également par la mise en place d'un observatoire du paysage et la poursuite de l'inventaire du patrimoine.

Une commission, composée d'élus, de techniciens territoriaux et du CAUE sera chargée du suivi de la Charte et de la conciliation auprès des pétitionnaires.

Hervé GAYMARD

Député de la Savoie
Président du Conseil général de la Savoie



François CUCHET

Maire d'Arvillard, Conseiller général
Président du CAUE de la Savoie



Louis BESSON

Ancien Ministre
Président de Chambéry métropole

